

ANNEXE 1 : FICHE SYNTHETIQUE – PROJET DE LA SARTHE

TERRITOIRE

Pop. : 563 518 M (35,6% en zone conventionnée) *Densité* : 91 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'entreprises de plus de 20 salariés : 679

Part de résidences secondaires : 4,9%

Taux FSN : 48,4% *Plafond FSN* : 457 €

Lignes ADSL dégroupées : 79% *Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps* : 76%

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

CCRANT : 12 mars 2013 *Consultation ARCEP* : s'achève le 25/06/2013

Conventions de déploiement sur le territoire : non signé, la préparation est en cours

Déploiements FttH d'initiative privée : 14 communes (Orange, début Le Mans en 2012 et 2015 pour les autres communes), soit 35,6% des foyers

Déploiements FttO d'initiative privée : 33 communes (Orange), soit 44% des entreprises

OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN)

Adoption du SDTAN : le 12 avril 2013 par SmsAn (Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique)

Couverture :

		Avancée estimative des déploiements FTTH		
	Prises	Horizon 5 ans	Horizon 10 ans	Horizon 15 ans
Prises AMII	97 668	80 %	100 %	100 %
Prises hors AMII	161 154	37 %	65 %	90 %
TOTAL	258 822	53 %	78 %	94 %

PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 5 ANS 2015 – 2019

Coûts du projet :

Composante	Nb. prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne	Calendrier
Collecte	-	6,0 M€	2,5 M€	-	2015 – 2017
FttH*	63 932	93,6 M€	29,2 M€	1 465 €	2015 – 2019
FttH racco.	27 265	12,3 M€	2,6 M€	450 €	2015 – 2024
FttH bât. prio.	-	-	-	-	-
FttO	-	-	-	-	-
Inclusion numérique	6 483	3,2 M€	1,0 M€	500 €	2015 – 2019
Etudes	-	0,9 M€	0,3 M€	-	2015 – 2017
coût total : 116 M€ (dont 35,6 M€ FSN sans prime ou 39,4 M€ avec prime)					

* : hors raccordement, bâtiments prioritaires, ZATHD

Notes sur les déploiements :

- Déploiements FTTH engagés uniquement hors zone AMII et prioritairement sur les zones mal desservies en haut débit; seules 18% des lignes visées sont potentiellement éligibles VDSL2 sur les zones de déploiement FTTH, contre 43% sur les zones visées à ce stade.
- Déploiements réalisés en stricte complémentarité avec les infrastructures existantes en réutilisant au maximum les réseaux France Télécom (fibre via LFO et fourreaux via iBLO) et les réseaux publics existants (Sartel, fourreaux, réseaux BT-MT)

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) :

SmsAn (Syndicat mixte sarthois d'Aménagement Numérique)

Maître d'ouvrage (si différent) : SmsAn également

Montage juridique :

Réseau de collecte décomposé en 2 axes :

- Raccordement de sites stratégiques via un avenant à la DSP Sartel (avec mise en concurrence des travaux)
- Raccordement des NRO non opticalisés via le marché de déploiement FTTH et exploitation par l'exploitant FTTH

Réseau de desserte FTTH : montage dissociant le déploiement et l'exploitation

Plan de financement envisagé lors du dépôt du dossier FSN:

	Communes et interco.	Départ.	Région	Etat (dont FSN)	Europe (dont FEDER)	Autres*
Montant	34,4M€	14,0M€	16,0M€	35,6M€	16,0M€	
%	30%	12%	14%	31%	14%	

* préciser

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

Marchés de travaux

- S2 2014 : lancement de la procédure
- S1 2015: sélection du partenaire privé

Marchés d'exploitation

- S2 2014 : lancement de la procédure
- S1 2015: sélection du partenaire privé

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

- Le SmsAn gère une DSP depuis 2004
 - o Backbone optique : >500km et 70 ZAE desservies
 - o Réseau Wimax : 24 émetteurs
 - o Dégrouperage xDSL : 74 NRA
- Le Syndicat Mixte Régional Gigalis ne déploie pas d'infrastructures sur le territoire sarthois. Il s'appuie sur les infrastructures Sartel pour développer ses services.
- Pistes d'exploitation pluri-départementale :

Dans cette perspective, le SmsAn et le Conseil général de la Sarthe ont depuis 2 ans des contacts réguliers et suivis avec les porteurs de SDTAN des 4 autres Départements des Pays de la Loire.

De plus, le SmsAn et le Conseil général de Maine et Loire ont mis en place un groupement de commandes afin de désigner de manière conjointe les équipes d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui les conseillent pour l'élaboration des différents documents et prestations à mettre en œuvre dans les perspectives de déploiement et d'exploitation de la boucle FTTH.

Enfin, le Conseil général participe de manière active aux travaux de l'AVICCA et en particulier aux groupes de travail des Autorités concédantes ayant pour concessionnaire une filiale d'Axione.

Le SmsAn s'appuiera sur l'ensemble de ces éléments pour déterminer la meilleure solution pour répondre à cette problématique.

Les pistes n'ayant pas abouti à ce jour la demande de subvention n'intègre pas la prime supra-départementale. Toutefois, le SmsAn demande que cette prime soit attribuée de manière conditionnelle dans le cas où le SmsAn aboutirait dans sa démarche avant le dépôt du dossier « phase 2 » de demande de subvention.